

FAUT QUE ÇA CHANGE MAINTENANT!

ENJEU DE LA RETRAITE
COORDINATION AU RREGOP
AVEC LE RRQ



Objectif théorique du RREGOP¹

- Remplacement de 2 % du salaire moyen des revenus du RREGOP et du RRQ²
- Diminution de la rente du RREGOP à 65 ans comme si la rente du RRQ était demandée à 65 ans (voir la figure 1)

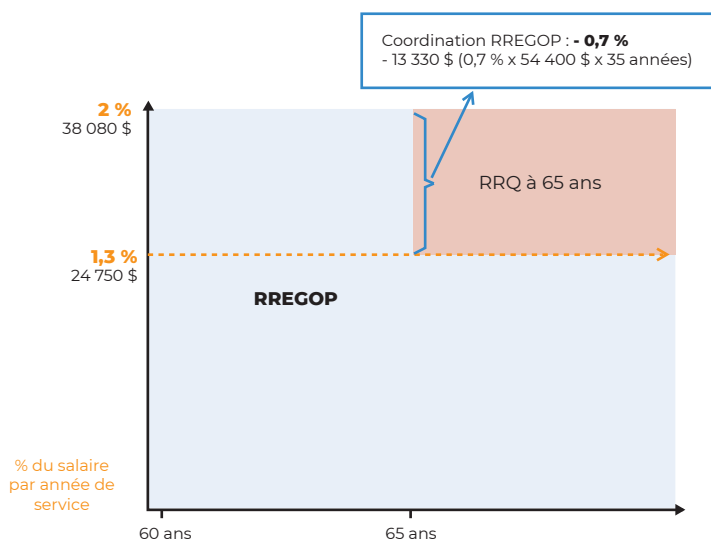


Fig. 1 - Remplacement de revenus RREGOP et RRQ

RREGOP et RRQ, des régimes indépendants

- La rente du RREGOP diminue à 65 ans selon une formule prévue à ce régime, et non selon la rente du RRQ réellement reçue;
- La rente du RRQ peut être demandée dès 60 ans, mais la rente du RREGOP diminue toujours à 65 ans.

Pour en savoir plus

- La diminution de 0,7 % au RREGOP, à 65 ans, est limitée au MGA³ moyen 5 ans, car la rente du RRQ est aussi limitée par ce même MGA moyen 5 ans.
 - 0,7 % x minimum (salaire moyen ou MGA moyen) x service crédité
- Exemple pour salaire moyen de 80 000 \$: le RREGOP procure une rente à 65 ans de 1,5 % (au lieu de 1,3 %) afin de respecter l'objectif de 2 % (RREGOP + RRQ) du salaire moyen.

¹ Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

² Régime de rentes du Québec.

³ Maximum des gains admissibles.